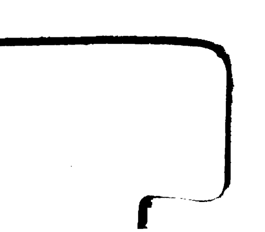
SOCIETE GENERALE DES

PRISONS, PARIS

Documents relatifs a la Societe generale des prisons

1888



France

132

DOCUMENTS RELATIFS

A LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS

Paris

26, PLACE DU MARCHÉ-SAINT-HONORÉ, 26.

Année 1888.

MELUN
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1888.

Bérenger, R.

DOCUMENTS RELATIFS

A LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

A Messieurs les Membres de la Société.

Mes chers Collègues,

La dixième année de notre existence s'est accomplie depuis la fin de notre dernière session. Nous avons voulu, avant de reprendre nos travaux habituels, vous réunir spécialement pour en fêter avec vous l'heureux anniversaire et vous parler à cette occasion des travaux accomplis en commun, des résultats obtenus, de la direction à donner à nos nouveaux efforts, et aussi des hommes dont le patronage éminent ou l'infatigable et dévoué concours nous ont assuré le rang que nous avons conquis dans la science pénitentiaire.

Il est à peine besoin de vous rappeler les circonstances qui ont provoqué la naissance de notre société.

La loi du 5 juin 1875 sur la transformation de nos prisons départementales venait de sortir de la vaste enquête poursuivie par l'Assemblée nationale, sur l'initiative de M. d'Haussonville. Un régime pénitentiaire nouveau, fondé sur les bases d'une réforme rationnelle, s'inspirant à la fois du triple principe de toute répression efficace, la correction, l'amendement, l'intimidation, allait enfin succéder au pêle-mêle corrupteur de la détention en com-

mun. Mais il y avait loin du vote de la loi à son application. Pour que le nouveau système se réalisât, en fait, par la construction des établissements propres à établir partout la séparation salutaire qu'il instituait, il y avait de nombreuses et redoutables difficultés à prévoir: la résistance des départements imprudemment déclarés en 1862 propriétaires des prisons de courte peine et que la loi nouvelle, un peu timide peut-être dans ses moyens d'exécution, ne permettait dans aucun cas de contraindre à leur transformation, l'état des finances, les retours offensifs des doctrines adverses, et tout ce que la mobilité de la politique peut amener de ralentissement et d'hésitation dans les œuvres de longue haleine.

Ce n'était point assez que la loi eût créé pour veiller à son exécution, un Conseil supérieur des prisons, sujet lui-même aux variations des règlements administratifs.

Vous avez compris que la continuité de son application ne serait efficacement garantie contre le danger de tel aléas qu'à la condition de créer à la fois autour d'elle, par le libre concours d'adhésions résolues, un atmosphère de fermes convictions et une garde active et vigilante.

Vous n'avez point oublié le succès que rencontra cette idée.

Les hommes les plus éminents dans la science, la magistrature, la politique et le barreau vinrent spontanément se grouper, sans acception de partis, sous le patronage des deux noms les mieux faits pour assurer dès ses premiers pas l'autorité de votre entreprise: l'éminent doyen de la science pénitentiaire en France et peut-être dans le monde, notre vénéré collègue, M. Charles Lucas, et l'une des plus hautes personnifications de la justice et du droit dans notre pays, l'illustre Dufaure.

Plus de six cents adhésions répondaient à votre appel tant en France qu'à l'Etranger, et vous fondiez, en même temps que vos réunions mensuelles, le *Bulletin* périodique destiné à receuillir et à répandre vos travaux.

Dix années se sont écoulées depuis, ces dix premières années qui, dans l'existence des sociétés comme dans celle des individus, sont les plus difficiles, les plus exposées, les plus combattues, celles où il faut disputer et conquérir sa place à la vie.

Les dix volumes de travaux et d'études dont nous avons la satisfaction de vous remettre aujourd'hui la Table alphabétique, témoignent suffisamment de l'active fécondité de votre labeur et de l'énergie de votre vitalité. C'est constater un fait, de dire qu'avec la vaste publicité de votre *Bulletin*, l'importance de votre bibliothèque, l'étendue de vos relations à l'étranger, et, j'ajouterai sans crainte d'être taxé de flatterie, l'autorité attribuée partout aujourd'hui à vos travaux, vous avez rallumé dans notre pays le foyer scientifique qui, à une autre époque, y a brillé d'un si vif éclat.

Vous avez, en outre, par l'abondance des documents recueillis au dehors, par le vaste champ donné à vos investigations, à vos discussions et à vos études, constitué le centre d'informations le plus actif et le plus complet, en même temps que vous êtes devenus l'un des instruments les plus autorisés de l'initiative pénitentiaire. Un rapide coup d'œil sur la Table décennale dont je viens de parler, le démontre.

Poursuivant l'enquête commencée par l'Assemblée nationale, vous avez voulu la compléter par la comparaison des systèmes suivis à l'étranger. Un vaste ensemble de renseignements puisés aux sources les plus sûres, nous a montré, en faisant passer sous nos yeux la législation de tous les pays depuis les États-Unis, l'Angleterre et la Belgique, nos précurseurs dans la réforme, jusqu'à la Chine et au Japon, l'impulsion presque unanime des peuples civilisés à chercher dans l'amendement du coupable par l'isolement le principal remède contre la récidive.

Mais le mode d'emprisonnement, si efficace qu'il puisse être, n'est par la seule digue à opposer au torrent sans cesse croissant de la criminalité. Vous avez voulu vous attacher, par une étude spéciale, à toutes les mesures propres à atteindre la réitération du délit dans ses sources mêmes. Éclairée d'abord par une enquête faite à l'étranger, la question a longtemps occupé vos séances.

Tout se tient dans un système pénitentiaire bien réglé. Comment combattre efficacement la récidive, sans chercher à la prévenir, et comment s'occuper des moyens propres à empêcher la rechute sans étendre son étude à ceux qui pourraient prévenir la chute elle-même?

C'est ainsi que vous avez successivement étudié :

Les mesures répressives de la récidive, telles que le système des peines cumulées ou régime progressif et la relégation ;

Ses moyens préventifs : éducation correctionnelle, libération conditionnelle, patronage, réhabilitation ;

Les institutions propres à diminuer la criminalité par la correction de l'enfance et l'assistance de la misère : protection de l'enfance abandonnée ou coupable, écoles industrielles, écoles de réforme, maisons de travail pour les mendiants et vagabonds.

Étendant enfin votre sphère à tout ce qui touche aux intérêts de la répression, vous avez porté vos délibérations sur la question si délicate des aliénés criminels, sur le problème toujours ouvert de la peine de mort, sur l'extension des circonstances atténuantes, sur la loi du pardon et jusque sur les abus possibles de l'institution du casier judiciaire.

Il n'est pas une de ces questions qui n'ait donné lieu à de solides travaux, à de fructueuses discussions. Je puis même constater, non sans une légitime fierté, que si certaines d'entre elles ont reçu ou sont sur le point de recevoir d'utiles solutions, telle que la loi sur la libération conditionnelle, le patronage et la réhabilitation, la propositon de loi sur la protection de l'enfance abandonnée ou coupable, celle sur les maisons de travail, celle sur l'aggravation des peines en cas de récidive et leur atténuation en cas de premier délit, et les dispositions relatives aux aliénés criminels dans le projet de loi sur les aliénés, c'est chez vous qu'elles ont reçu leur première impulsion.

J'ai parlé du patronage. Je veux y revenir pour insister sur l'éminent service que vous avez rendu à l'institution même, inséparable complément de toute réforme rationnelle, et aussi aux nombreuses sociétés qui, à l'étranger comme en France, cherchent à en faire passer l'esprit dans la pratique en accomplissant la rude tâche de combattre la récidive sur le terrain des faits, par l'assistance temporaire et le travail.

Après avoir, comme toujours, ouvert une enquête internationale sur l'état de la question et des faits et en avoir soumis les résultats à la discussion, vous avez voulu réserver chaque mois dans votre *Bulletin* une place spéciale à cet important sujet et votre

revue du patronage est devenue comme le bulletin officiel des associations qui dans les diverses parties du monde se consacrent à l'assistance des libérés.

Par lui nous avons appris à connaître la multitude jusque-là ignorée des établissements de tout ordre, écoles industrielles, hospitalités, colonies, sociétés de travail ou d'assistance, maisons de refuge, etc., sortis spontanément aux États-Unis, en Angleterre, en Suisse, chez nous même, et dans d'autres pays encore, des inspirations de l'initiative privée. Nous avons connu les efforts de chacun, les moyens souvent ingénieux, toujours méritoires employés suivant les pays et de cet ensemble d'informations sont nés un enseignement, une émulation dont les fruits ne seront pas perdus. Qu'il soit permis à un des hommes qui se sont le plus occupés de ces délicates questions, de vous donner ici au nom de tous un témoignage de reconnaissance.

Mais c'est surtout sur l'application de la loi du 5 juin 1875, but principal de votre fondation, que vous avez porté vos efforts.

Le fait seul de la constitution de notre société devait lui apporter un utile secours. On n'attaque pas les citadelles bien gardées, aussi n'avons-nous pas eu beaucoup à lutter contre les objections de principe. Les dissentiments d'école se taisaient et notre administration pénitentiaire, si fermement engagée dans la nouvelle voie, sous la direction de son chef habile ne rencontrait dans les dispositions des pouvoirs publics aucun obstacle à l'inscription annuelle, au budget, d'un crédit pour la construction de pénitenciers nouveaux.

Mais combien ce crédit était faible et de quelle lenteur ne frappait-il pas l'exécution de la loi qui, pour atteindre efficacement la criminalité, eût dû recevoir une prompte application ! A peine voyait-on une ou deux maisons nouvelles s'élever par année. La cause principale était, nous l'avons déjà dit, dans la résistance des départements effrayés par l'énormité prétendue des dépenses et dans la pénurie du Trésor. Sous ce rapport elle échappait à toute action directe de notre part. Mais n'était-il pas possible d'amoindrir l'obstacle en soumettant les conditions administratives imposées aux architectes et les devis mêmes des constructions à un sévère contrôle ? Nous l'avons cru et nous ne nous sommes pas vainement employés à cette tâche.

Après avoir soigneusement recueilli à l'étranger, suivant une habitude dont nous nous sommes fait une loi, tous les documents propres à éclairer notre examen, nous sommes arrivés à démontrer qu'il y avait de larges économies à réaliser dans le coût de la cellule, et nous adressant directement aux conseils généraux de nos départements, nous leur avons communiqué le résultat de nos études. Nous avons ensuite appelé l'attention de l'administration, par de solides travaux auxquels un de nos collaborateurs les plus dévoués s'est plus spécialement consacré, sur la notable économie à réaliser par l'emploi des détenus à la construction des pénitenciers, suivant l'exemple donné par l'Angleterre, et sur la nécessité de vaincre soit par la rétrocession des prisons à l'État, soit par le caractère obligatoire donné aux dépenses mises à la charge des départements, des résistances dont la persistance finirait par tenir l'État et la loi en échec.

Enfin vous avez couronné vos efforts en ce sens, en ouvrant un concours pour la construction économique d'un type de maison cellulaire de moyenne importance. De sérieux travaux ont répondu à votre appel, et ceux que le jury a jugés dignes de récompense, ont paru assez importants pour être envoyés à l'Exposition du Congrès international de Rome, comme une démonstration des progrès à réaliser dans cet ordre d'idées.

Disons que tandis que vous vous livriez à cette recherche, l'administration pénitentiaire entrant dans la même voie, réunissait les hommes de l'art, étudiait avec eux les moyens de simplifier les procédés de construction, de substituer partout où cela était possible la brique à la pierre de taille et de bannir les préoccupations excessives d'art et de luxe, et arrivait ainsi à se convaincre que le prix de la cellule, abusivement porté à l'origine à cinq, six, sept et même huit mille francs, pouvait être abaissé, dans des conditions normales, à 3,000 fr.; qu'ainsi la prison cellulaire n'exigeait pas une dépense sensiblement supérieure à la prison du régime commun.

Espérons que ce résultat obtenu par nos communs efforts profitera à une plus rapide application de la réforme.

Tel est, Messieurs, en négligeant bien des points accessoires, l'ensemble des travaux accomplis dans ces dix premières années.

Ajoutons, pour achever d'en constater le mérite, qu'il a été trouvé digne par le meilleur juge qu'ils pussent avoir (1), d'être signalé, dans un rapport élogieux à l'Académie des Sciences morales et politiques, qu'il vous a assuré une place honorable au milieu des représentants autorisés de la science pénitentiaire dans les Congrès internationaux de Stockholm et de Rome, et qu'il a été l'objet d'une haute récompense à l'Exposition internationale de 1878.

Forte de ces premiers avantages, la Société générale des Prisons continue son œuvre avec persévérance et confiance. Bien qu'elle ait abordé dans cette première période de sa vie la plupart des sujets que comporte la réforme pénitentiaire, l'aliment ne manquera pas à ses discussions et à ses études. Un grand courant d'opinion porte les peuples à réformer leurs législations criminelles vieillies. La liberté veut des garanties nouvelles pour la sécurité des citoyens en même temps que pour la défense des inculpés. La justice demande une répression mieux proportionnée à l'état moral des coupables, et des peines qui répriment sans avilir et qui corrigent en frappant. L'humanité répudie les peines inutilement barbares et réclame, jusque dans la rigueur extrême, l'indulgence pour la sincérité du repentir et l'assistance après l'expiation.

Des projets de réforme de nos Codes pénal et d'instruction criminelle sont à l'étude. Le gouvernement en a pris lui-même l'initiative. Voici un vaste champ ouvert à nos nouvelles études. Nous saurons le parcourir avec l'esprit d'initiative et de progrès qui est la raison même de notre existence, mais sans nous départir de la prudence sans laquelle rien de durable ne peut se fonder, nous maintenant également éloignés de l'utopie, ce pire ennemi du progrès, et de l'immobitité qui, sous les grands noms de défense sociale ou de respect des traditions, oppose une barrière systématique à toute réforme.

Mais, tout en poursuivant ces horizons nouveaux, nous ne perdrons pas un instant de vue ce qui a eté dès le principe et ce qui restera le but dominant de nos efforts communs.

Les difficultés d'ordre purement financier, qu'à jusqu'ici, rencontrées la loi du 5 juin 1875 semblent devoir se compliquer d'un élément nouveau. Un rapport récent de la commission du budget

(1) M. Charles Lucas.

de la Chambre des députés émet des doutes sur l'efficacité de la séparation individuelle. Les conseils généraux entraînés vers d'autres dépenses opposent aux demandes réitérées de l'administration une force d'inertie dont on n'a aucun moyen légal de triompher. Le Parlement enfin réduit d'année en année les crédits qui lui sont demandés.

Il est impossible qu'une situation aussi désastreuse pour l'avenir de la réforme, aussi contraire à l'autorité due à une loi votée, se prolonge. Ou il faut, ce que personne ne demande, que la loi soit abrogée, ou il faut la fortifier des dispositions propres à assurer sa prompte et définitive exécution.

Vous avez, à une autre époque, sollicité directement et non sans effet le gouvernement de prendre vis-à-vis des Chambres une attitude plus décisive à cet égard. Il est temps de renouveler vos démarches.

Une loi a été déposée au Sénat en réponse à l'initiative prise par un des membres de notre Société pour amender la loi de 1875. Le vice de certaines de ses dispositions n'a pas permis d'en poursuivre l'étude; elle semblait par quelques côtés constituer plutôt un retour sur les principes de la loi qu'un complément propre à la fortifier. Mais à côté du point contesté se trouvaient de très sages dispositions, celle notamment qui autorisait deux ou plusieurs départements limitrophes à s'associer pour la construction d'un pénitencier commun, celle encore qui rendait la dépense obligatoire et donnait à l'État le droit d'exiger la transformation lorsque l'état d'une prison rendait sa reconstruction nécessaire. Les sentiments qui ont fait rejeter l'autre portion du projet ne peuvent laisser de doute sur l'admission de ces sages mesures. Demandons au ministre d'insister pour leur prompte adoption. Demandons-lui encore de ne point laisser la loi sous le coup des hésitations qui viennent d'être manifestées, d'en prendre hautement la défense, de ne laisser subsister aucune équivoque, et d'appuyer son intervention par un relèvement de crédit devenu nécessaire. Puis, pour ce qui nous concerne, reprenons laborieusement notre tâche, et par nos écrits, nos discours, notre propagande continuée et agrandie, montrons que nul de ceux que la réforme a eus depuis dix ans pour soutien, ne se trouve ni hésitant dans son opinion, ni découragé dans ses espérances.

Je ne puis, Messieurs, parler de vos travaux, sans rendre hommage aux hommes éminents dont la haute direction les a si vaillamment soutenus ou dirigés.

J'ai déjà nommé notre vénérable doyen, M. Charles Lucas, à qui l'anniversaire de son cinquantenaire à l'Académie des Sciences morales et politiques nous a permis de payer récemment notre dette de gratitude, et M. Dufaure trop tôt enlevé, malgré ses longs services, à la tribune et au pays.

Je ne fais que traduire vos sentiments unanimes en joignant à leurs noms vénérés ceux de M. Mercier et de M. Bétolaud qui placés, l'un sur le siège le plus élevé de la magistrature, l'autre à la tête de notre glorieux barreau, n'ont pas cru déchoir en répondant à l'appel de notre société et ont couvert ses travaux, par l'acceptation de sa présidence, de l'autorité de leur haute situation, de leur caractère et de leur talent.

Que ne puis-je dans les limites étroites de cette allocution, citer après eux tous les concours qui se sont donnés spontanément à nous, nos vice-présidents, nos présidents de section, nos collègues du conseil de direction, nos secrétaires, nos rapporteurs, nos collaborateurs, nos correspondants de province et de l'étranger !

Je n'en finirais pas de cette longue litanie, si je ne rencontrais enfin un nom auquel il faut s'arrêter, que vous ne me pardonneriez pas de ne pas nommer et après lequel il n'est plus possible de parler de personne.

C'est, vous l'avez compris, celui de notre infatigable et dévoué secrétaire général dont l'activité nous a assuré tant de concours, dont les hautes qualités nous ont donné tant de relief et dont le nom entièrement identifié à notre œuvre, se trouve si étroitement mêlé à tout ce que nous avons pu faire d'utile et de bon.

M. Fernand Desportes a été depuis l'origine l'âme de la société, assumant presque à lui seul la lourde tâche de la préparation de nos séances, de la publication de notre *Bulletin*, de l'étude des plus graves questions. Si nous avons rencontré quelques succès dans notre œuvre, c'est à lui principalement qu'en revient l'honneur. Mais je ne veux point empiéter sur la tâche qu'un autre doit remplir d'une manière plus flatteuse pour lui.

Une initiative toute spontanée, devançant les intentions du conseil de direction, a voulu en effet saisir l'occasion qui nous réunit pour offrir à notre collègue un témoignage durable de notre reconnaissance et de notre affection. Nous avons voulu, tout en prenant notre part de cette manifestation, lui laisser son caractère privé, pensant qu'elle aurait ainsi plus de prix.

Je cède donc la parole à celui de nos collègues qui doit se faire l'interprète des sentiments de tous, heureux que cet anniversaire destiné à célébrer le succès de nos travaux, devienne en même temps un jour de fête pour celui qui y a le plus contribué.

Le Président de la Société générale des Prisons,

R. BÉRENGER,

Sénateur.

DOCUMENTS

I

Arrêté du Préfet de Police en date du 22 mai 1877.

Nous, Préfet de Police,

Vu la demande à nous adressée, le 18 avril 1877, par les personnes dont les noms et adresses figurent sur la liste ci-jointe, demande ayant pour but d'obtenir l'autorisation nécessaire à la constitution régulière d'une association fondée à Paris sous la dénomination de *Société générale des prisons;*

Ensemble les statuts de ladite association ;

Vu l'article 291 du Code pénal et la loi du 10 avril 1834,

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — L'association organisée à Paris sous le nom de *Société générale des Prisons* est autorisée à se constituer et à fonctionner régulièrement.

ART. 2. — Sont autorisés à être appliqués les statuts susvisés tels qu'ils sont annexés au présent acte.

ART. 3. — Les membres de l'association devront se conformer strictement aux conditions suivantes :

1° Justifier du présent arrêté au commissaire de police du quartier sur lequel auront lieu les réunions ;

2° N'apporter, sans notre autorisation préalable, aucune modification aux statuts tels qu'ils sont ci-annexés ;

3° Faire connaître à la préfecture de Police , au moins cinq jours à l'avance, le local, le jour et l'heure des réunions générales ou autres ;

4° N'y admettre que les membres de la Société et ne s'y occuper, sous quelque prétexte que ce soit, d'aucun objet étranger au but indiqué dans les statuts, sous peine de suspension ou de dissolution immédiate;

5° Nous adresser, chaque année, la liste des sociétaires, contenant leurs nom, prénoms, profession et résidence; la désignation des membres du Bureau; généralement tous les renseignements relatifs au travail et au développement de l'association, ainsi que tous les documents que nous réclamerons, tant sur le mouvement de son personnel que sur sa situation financière;

6° Enfin, ne former aucune section départementale sans avoir obtenu l'autorisation du préfet compétent.

Art. 4. — Ampliation du présent arrêté, qui devra être inséré en tête des statuts, sera transmise au commissaire de police du quartier Vivienne, qui en assurera l'exécution en ce qui le concerne.

Fait à Paris, le 22 mai 1877.

Le Préfet de Police,
Signé: Voisin.

II

Statuts de la Société générale des Prisons.

I. — Une Société est instituée sous le nom de Société générale des Prisons.

II. — Elle a pour objet de contribuer, par les moyens indiqués dans l'article III ci-dessous, à l'amélioration du régime pénitentiaire en France.

III. — Elle se propose d'atteindre ce but:

1° Par l'institution de réunions périodiques où seront examinées les questions ayant trait au régime de nos établissements pénitentiaires;

2° Par des publications périodiques et spéciales;

3° Par un concours actif donné aux commissions de surveillance des prisons et aux sociétés de patronage formées pour venir en aide aux prisonniers libérés.

IV. — Elle comprend des membres résidant à Paris, dans les départements et à l'étranger.

Elle nomme des correspondants à l'étranger.

V. — Elle est administrée par un Conseil de direction composé de :

1° Un Président, élu pour deux ans;

2° Quatre Vice-Présidents et seize membres au moins, élus pour quatre ans;

3° Un Secrétaire général, quatre Secrétaires au moins et un Trésorier, nommés chaque année par le Conseil.

VI. — Les Vice-Présidents et les membres du Conseil sont renouvelés chaque année par quart et à tour de rôle.

Aucun des membres du Conseil, à l'exception du Secrétaire général, des Secrétaires et du Trésorier, n'est immédiatemant rééligible.

Toutefois, le Président peut être pris parmi les membres du Conseil ou parmi les membres sortants.

Les élections se font au scrutin secret et à la majorité des membres présents. Au deuxième tour, la majorité relative est suffisante.

VII. — Le Conseil de direction représente la Société et statue sur toutes les affaires concernant son administration;

Il se prononce sur l'admission des membres nouveaux qui doivent être présentés par deux sociétaires;

Il arrête le règlement intérieur qui détermine l'ordre des travaux, fixe le taux de la cotisation annuelle (1) et assure l'exécution des statuts;

Il est chargé de la direction des travaux et de l'administration des fonds de la Société;

Il autorise toutes les dépenses;

Il ordonne et surveille les publications;

Il fixe l'ordre du jour des séances.

VIII. — Les travaux soumis à l'Assemblée générale ne sont l'objet d'aucun vote. L'Assemblée générale ne vote que sur les propositions qui lui sont soumises par le Conseil de direction.

IX. — Le Trésorier n'acquitte aucune dépense si elle n'a été préalablement autorisée par le Conseil et ordonnancée par le Secrétaire général.

---

(1) *Cette cotisation a été fixée à 20 francs.*

X. — A la fin de chaque année, le Trésorier présente son compte au Conseil, qui, après l'avoir vérifié, le soumet à l'Assemblée générale pour être arrêté et approuvé par elle.

XI. — Aucune modification aux présents statuts ne peut avoir lieu qu'en Assemblée générale et sur la proposition du Conseil.

XII. — En cas de dissolution de la Société, l'actif social recevra la destination qui sera déterminée par l'Assemblée générale.

III

Règlement de la Société générale des Prisons.

TITRE PREMIER

Conditions d'admission. — Cotisations.

Article premier. — Toute présentation d'un membre est adressée par écrit au Secrétaire général.

Art. 2. — Les membres nouveaux sont informés de leur admission par une lettre du Secrétaire général.

Art. 3. — Les membres payent une cotisation annuelle de 20 francs.

Art. 4. — Les membres correspondants étrangers ne sont pas soumis au paiement de la cotisation.

La liste des membres correspondants est arrêtée chaque année par le Conseil de direction.

Art. 5. — Tout membre qui n'a pas acquitté sa cotisation de l'année peut, après deux avertissements, l'un du Trésorier, et l'autre du Secrétaire général, être déclaré démissionnaire par décision du Conseil.

Art. 6 — La liste générale des membres est dressée par les soins du Trésorier et imprimée au commencement de chaque année, après avoir été soumise au Conseil.

TITRE II

Conseil de direction.

ART. 7. — Le Conseil se réunit au moins une fois par mois, du mois de novembre au mois de juillet, sur la convocation du Président.

ART. 8. — Le Conseil de direction nomme, dans son sein, deux commissions présidées par le Président ou par un Vice-Président désigné par lui : la *Commission des Études*, chargée de préparer l'ordre du jour des séances et de publier le *Bulletin* de la Société ; la *Commission des Œuvres*, chargée d'examiner les propositions relatives à l'action extérieure de la Société.

Ces Commissions agissent sous l'autorité du Conseil et dans la mesure des pouvoirs qui lui sont délégués par lui.

Le Secrétaire général en fait partie.

TITRE III

Travaux de la Société.

ART. 9. — Les procès-verbaux des séances du Conseil sont rédigés par un des Secrétaires et signés par le Président.

ART. 10. — Les séances générales ont lieu, au moins une fois par mois, du mois de décembre au mois de juin.

Les jours des séances sont fixés par le Conseil de direction.

ART. 11 — Aucune discussion ne peut avoir lieu que sur les questions portées à l'ordre du jour.

Les propositions concernant les travaux ou l'administration de la Société sont renvoyées sans débat à l'examen du Conseil.

Aucun vote n'a lieu que sur les questions soumises à la Société par le Conseil de direction : l'élection des membres du Conseil, l'approbation des comptes du Trésorier.

ART. 12. — Les sujets d'étude sont mis à l'ordre du jour par le Conseil, sur la proposition soit d'un des membres de la Société, soit d'une des sections dont il est parlé en l'article suivant. Ils donnent lieu à un rapport écrit de la part de leur auteur et sont suivis d'une discussion orale, soit à la même séance, soit dans une séance suivante.

Art. 13. — Les membres qui veulent prendre une part active aux travaux de la Société sont inscrits, sur leur demande, dans une section correspondant à l'une des branches des études de la Société.

Le nombre de ces sections est déterminé chaque année par le Conseil de direction.

Art. 14. — Elles se réunissent sur la convocation et sous la présidence de membres désignés chaque année par le Conseil de direction.

Elles nomment leur Bureau et fixent l'ordre de leurs travaux.

Le Secrétaire général est informé de l'heure et du lieu de toutes les réunions, et peut y assister ou s'y faire représenter par un des Secrétaires de la Société.

Art. 15. — Les propositions des sections relatives,à l'ordre du jour des séances générales, à la composition du *Bulletin* et aux œuvres de la Société, sont transmises par l'intermédiaire du Secrétaire général aux Commissions dont il est question en l'article 8.

Les livres et documents de toute nature communiqués à la Société sont transmis par le Secrétaire général au Président de la section compétente, qui les distribue aux membres pour qu'il soit fait à la section un rapport sommaire sur le contenu de ces documents.

Art. 16. — Toutes les communications doivent être adressées au Secrétaire général, au siège de la Société.

Toute la correspondance doit être signée ou visée par le Secrétaire général, ou l'un des Secrétaires désignés par lui.

TITRE IV

Dispositions diverses.

Art. 17. — Le Conseil désigne chaque année un de ses membres pour administrer la Bibliothèque et les Archives de la Société.

Art. 18. — Une *Commission des comptes*, composée de trois membres nommés chaque année par le Conseil, donne son avis sur toutes les dépenses proposées et sur les traités à passer, notamment avec l'imprimeur et l'éditeur.

Elle reçoit les comptes du Trésorier et fait son rapport au Conseil. Elle vérifie l'état matériel de la Bibliothèque et des Archives.

Art. 19. — Le compte des recettes et dépenses est arrêté au 30 novembre de chaque année.

IV

Conseil de direction pour l'année 1888.

Président :

M. Ribot, député.

Présidents honoraires :

MM. Bérenger, sénateur, ancien vice-président du Conseil supérieur des Prisons.
Mercier, premier président honoraire de la Cour de Cassation.
Bétolaud, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats près la Cour de Paris.

Vice-Présidents :

MM. Cuvier, sous-gouverneur de la Banque de France.
Petit, conseiller à la Cour de Cassation.
Martini, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour de Paris.
Roussel (le Dr Théophile), sénateur.

Membres du Conseil :

MM. Arboux (le pasteur), aumônier des prisons de Paris.
Boullaire, ancien magistrat.
Bournat, avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien membre du Conseil supérieur des Prisons.
Brueyre, ancien chef de division à la Préfecture de la Seine.
Chaix, imprimeur.
de Corny, avocat à la Cour de Paris.
Croze (l'abbé), ancien membre du Conseil supérieur des Prisons.
Derre, architecte.
Desjardins, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit, ancien député.
G. Dubois, avocat à la Cour de Paris.
Joret-Desclosières, avocat à la Cour de Paris.

MM. Motet (le Dr).
Passez, avocat à la Cour de Cassation.
Proust, ancien substitut du Procureur de la République, avocat à la Cour de Paris.
Robin (le pasteur).
Rivière, ancien magistrat.
Schœlcher, sénateur, vice-président du Conseil supérieur des Prisons.
Voisin, conseiller à la Cour de Cassation.
Yvernès, chef de division au ministère de la Justice.

Secrétaire général:

M. Fernand Desportes, avocat à la Cour de Paris, ancien membre du Conseil supérieur des Prisons.

Secrétaires:

MM. Baillière, avocat à la Cour de Paris.
Clairin, avocat à la Cour de Paris.
Le Courbe, avocat à la Cour de Paris.
James-Nattan, avocat à la Cour de Paris,

Trésorier:

M. Pagès (E.), chef de bureau au ministère des Finances.

Agent de la Société.

M. Canonge, avenue de la Station, 22, à Neuilly-Plaisance (Seine-et-Oise).

V

Sections.

PREMIÈRE SECTION

Questions pénitentiaires en France.

Président: M. Petit, conseiller à la Cour de Cassation.
Secrétaire: M. James-Nattan.

DEUXIÈME SECTION

Patronage et mesures préventives.

Président: M. le Dr Th. Roussel, sénateur.
Vice-Président: M. le pasteur Robin.
Secrétaire: M. de Corny, avocat à la Cour de Paris.
Secrétaire-adjoint: M. Clairin.

TROISIÈME SECTION

Questions pénitentiaires à l'étranger.

Président: M. Georges Dubois, avocat à la Cour de Paris.
Secrétaire : M. Rivière, ancien magistrat.
Secrétaire-adjoint: M. Baillière.

VI

Commissions.

Commission des études.

M. Lacointa, président.
MM. Duverger.
Vanier.

Commission des œuvres.

M. le Dr Marjolin, président.
MM. Passez.
Morel.
Le Pasteur Arboux.

Commission des comptes.

M. Cuvier, président.
MM. Dubois.
Joret-Desclosières.
Pougnet.

VII

Bibliothèque.

Bibliothécaire : M. Le Courbe, avocat à la Cour de Paris.

Commission de l'œuvre des bibliothèques des colonies privées.

M. le Dr Marjolin, président.
MM. Lacointa.
Joret-Desclosières.

VIII

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS

AU 1er JANVIER 1888.

PARIS

Bibliothèque de la Chambre des Députés, au Palais-Bourbon.

Comité de législation étrangère, au ministère de la Justice, place Vendôme.

La Faculté de droit de Paris, à la Bibliothèque, rue du Panthéon.

Ministère de la Marine, rue Royale, 2, M. le sous-directeur de la sous-direction politique ; M. le chef du bureau de l'administration pénitentiaire, rue Boissy d'Anglas, 16.

Bibliothèque administrative de la Préfecture de la Seine, au Palais des Tuileries, Pavillon de Flore.

Bibliothèque administrative de la Préfecture de Police, quai des Orfèvres, 36.

MM.

Allou, avocat à la Cour d'Appel, ancien bâtonnier, sénateur, rue de Penthièvre, 9.

Amy, notaire, rue Franklin, 12, Paris-Passy.

André (Alfred), ancien député de la Seine, rue de la Boëtie, 49.

Arboux, (pasteur), aumônier des Prisons, boulevard Saint-Germain, 32.

Aubépin, président du Tribunal civil de la Seine, rue de Las-Cases, 10.

Aubry-Vitet, rue Barbet-de-Jouy, 9.

MM.

Aucoc, ancien président de section au Conseil d'État, membre de l'Institut, rue Sainte-Anne, 51.

Audiffret-Pasquier (le duc d'), sénateur, rue Fresnel, 23.

Babinet, conseiller à la Cour de Cassation, ancien membre du Conseil supérieur des Prisons, rue Laferrière, 4.

Baillière, avocat à la Cour d'Appel, boulevard Haussmann, 128.

Balsan, ancien député, rue de la Baume, 8,

Bamberger (Henri), rond-point des Champs-Élysées, 14.

Barboux, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour d'Appel, quai de la Mégisserie, 10.

Barra, inspecteur du service des transfèrements, au Ministère de l'Intérieur, rue de Varenne, 16.

Barthélemy (le marquis de), ancien Préfet, rue Cambacérès, 15.

Barthélemy-Saint-Hilaire, sénateur, ancien ministre des Affaires étrangères, boulevard Flandrin, 4.

Beau, ancien député, rue Képler, 3.

Beaury-Saurel (Mme), inspectrice générale des Prisons de la Seine, avenue de Villiers, 122.

Beauvais (le Dr de), médecin en chef de Mazas, rue de Trévise, 39.

Beleys, rue Taitbout, 81.

Béranger (Mme), fabricant de papiers, rue de rivoli, 156.

Bérenger, sénateur, ancien vice-président du Conseil supérieur des Prisons, président de la Société générale de Patronage des libérés, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9.

Bère, inspecteur des mines, rue de la Néva, 8.

Bertrand (Edmond), avocat général près la Cour d'Appel, boulevard Malesherbes, 29.

Bétolaud, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour d'Appel, avenue Marceau, 21.

Binoche, avocat à la Cour d'Appel, rue d'Hauteville, 23.

Blanc, substitut du procureur de la République, rue Taitbout, 80.

Bobierre de Vallière, ancien magistrat, rue du Cherche-Midi, 17.

Boislisle (de), juge au tribunal de la Seine, rue de Mézières, 8.

Bondy (comte de), sénateur, rue de Montalivet, 7.

Bonjean, juge suppléant au Tribunal de la Seine, président de la Société générale de Protection pour l'enfance insoumise et abandonnée, rue de Lille, 47.

Bonnet, ancien substitut près le Tribunal de la Seine, rue des Saints-Pères, 78.

MM.

BONNEVILLE DE MARSANGY, conseiller honoraire à la Cour d'Appel, ancien membre du Conseil supérieur des Prisons, rue de Miromesnil, 21.

BOULLAIRE (Jules), ancien magistrat, rue Portalis, 14.

BOURDILLON, avocat à la Cour d'Appel, rue Taitbout, 89.

BOURNAT, avocat à la Cour d'Appel, ancien membre du Conseil supérieur des Prisons, secrétaire général de la Société des jeunes détenus du département de la Seine, rue Jacob, 20.

BOURSAUS, inspecteur général des services administratifs du ministère de l'Intérieur, avenue Malakoff, 123.

BROGLIE (duc DE), membre de l'Académie française, ancien président du Conseil des ministres, rue de Solférino, 10.

BRUEYRE, ancien chef de la division des Enfants assistés de l'Assistance publique, rue Murillo, 9.

BRUNET, chef de bureau à la division de l'Administration pénitentiaire, rue Cambacérès, (ministère de l'Intérieur).

BUCQUET (Paul), ancien inspecteur général des Établissements de bienfaisance, avenue d'Antin, 69.

BUSCHE, ancien magistrat, rue Taitbout, 80.

BUSSIÈRE (Léon DE), ancien conseiller d'État, rue Cambacérès, 8.

CAHEN (Mme), présidente de la Maison israélite de refuge pour l'enfance, rue de Hanovre, 6.

CALARY, avocat général à la Cour d'Appel, quai d'Orsay, 11.

CALLON (Eugène), auditeur à la Cour des Comptes, rue de Monceau, 64.

CALMANN-LÉVY, libraire-éditeur, rue Auber, 3.

CAMOIN DE VENCE, ancien magistrat, rue de Rome, 53.

CARBONNIER, avocat, rue Roquépine, 12.

CARTIER (Ernest), avocat à la Cour d'Appel, rue du Cirque, 8.

CHAIX (A.), imprimeur-éditeur, rue Bergère, 20.

CHAMPETIER DE RIBES, avocat à la Cour d'Appel, rue Duphot, 18.

CHAUFTON, avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, rue Godot-de-Mauroi, 20.

CHENAL, avocat à la Cour d'Appel, rue Saint-Honoré, 229.

CHESNELONG, sénateur, rue de la Bienfaisance, 16.

CHEVRIER, avocat général à la Cour de Cassation, rue de Téhéran, 13,

CHEYSSON, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, boulevard Saint-Germain, 115.

CHOPPIN, ancien directeur de l'Administration pénitentiaire, quai Voltaire, 3.

MM.

Cibiel, député, rue de l'Élysée, 8.

Clairin, avocat à la Cour d'Appel, rue de Rome, 133.

Collot, avocat à la Cour d'Appel, rue de Turbigo, 2.

Colmet d'Aage, doyen honoraire de la Faculté de droit de Paris, boulevard Saint-Germain, 126.

Cornuau, ancien conseiller d'État, ancien préfet, rue de la Rochefoucauld, 28.

Corny (de), avocat à la Cour d'Appel, rue de la Boëtie, 19.

Coste (Régis), avocat à la Cour d'Appel, avenue de l'Opéra, 10.

Cresson, avocat à la Cour d'Appel, rue Cambon, 41.

Croze (l'abbé), ancien aumônier de la Roquette, ancien membre du Conseil supérieur des Prisons, rue Denfert-Rochereau, 92 (infirmerie Marie-Thérèse).

Cuvier, ancien conseiller d'État, sous-gouverneur de la Banque de France, rue de la Vrillière, 3.

Daguin (Fernand), avocat à la Cour d'Appel, rue de l'Université, 29.

Dareste, conseiller à la Cour de Cassation, membre de l'Institut, quai Malaquais, 9.

Daru (le comte), sénateur, rue de Lille, 75.

Delacour, ancien chef de bureau à la direction de l'Administration pénitentiaire, rue Jacob, 46.

Delacourtie, ancien président de la Chambre des avoués, avenue Malakoff, 2.

Delagrave, libraire, rue Soufflot, 15.

Delaire (Alexis), ancien élève de l'École polytechnique, boulevard Saint-Germain, 135.

Delise, conseiller à la Cour de Cassation, rue Mosnier, 2.

Derre, architecte des Prisons de Belgique, avenue de Wagram, 53.

Desjardins (Albert), membre de l'Institut, ancien sous-secrétaire d'État, ancien député, professeur à la Faculté de droit de Paris, rue de Condé, 30.

Desjardins (Arthur), avocat général à la Cour de Cassation, membre de l'Institut, rue de Solférino, 2.

Desormeaux (Dr), chirurgien des Hôpitaux, rue de Verneuil, 11.

Desportes (Fernand), avocat à la Cour d'Appel, ancien membre du Conseil supérieur des Prisons, rue Jouffroy, 60.

Destresse de Lanzac de Laborie, conseiller à la Cour d'Appel, rue Cassette, 15.

Devin (Léon), avocat à la Cour d'Appel, rue de la Bienfaisance, 17.

MM.

Dreyfus (Ferdinand), avocat à la Cour d'Appel, membre et secrétaire du Conseil supérieur des Prisons, boulevard de Courcelles, 50.

Dubief, ancien directeur de Sainte-Barbe, rue Cujas, 2.

Dubois (Georges), avocat à la Cour d'Appel, ancien substitut du procureur général, rue de Rome, 60.

Dubost, avoué près le Tribunal de la Seine, rue d'Alger, 12.

Du Buit, avocat à la Cour d'Appel, rue de Clichy, 47.

Duclerc, sénateur, ancien président du Conseil des ministres, boulevard Malesherbes, 125.

Dupuy (Mme), inspectrice générale des services administratifs du ministère de l'Intérieur, rue Poisson, 10, aux Ternes.

Durier, bâtonnier de l'Ordre des Avocats, rue Cambacérès, 3.

Duverger, professeur à la Faculté de droit de Paris, rue Soufflot, 2 *bis*.

Esmein, professeur à la Faculté de droit de Paris, rue Leroux, 7.

Falateuf (Oscar), ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour d'Appel, boulevard des Capucines, 6.

Fallot (le pasteur), rue des Petits-Hôtels, 17.

Fanet, avoué à la Cour d'Appel, rue Saint-Honoré, 2.

Faure, avocat à la Cour d'Appel, avenue Victoria, 14.

Fay-Lacroix, avocat à la Cour d'Appel, rue des Halles, 15.

Feray, sénateur, rue de l'Arcade, 8.

Ferdeuil, avocat à la Cour d'Appel, rue de Rennes, 54.

Ferry (Charles), ancien député, rue de Rivoli, 244.

Fitremann, ancien avoué près le Tribunal de la Seine, rue Saint-Honoré, 191.

Fouret, libraire-éditeur, boulevard Saint-Germain, 79.

Franck-Chauveau, sénateur, avocat à la Cour d'Appel, rue de la Bruyère, 47.

Fush, ingénieur en chef des Mines, Rue des Beaux-Arts, 5.

Garreau, rue Truffaut, 50.

Gasté (de), ancien député, avocat à la Cour d'Appel, rue Saint-Roch, 19.

Gauné, juge au Tribunal de la Seine, rue de Rome 27.

Gevelot, député, rue de Clichy, 10.

Gigot (Albert), ancien préfet de police, rue Bel-Respiro, 9.

Glandaz, ancien conseiller à la Cour d'Appel, rue Miromesnil, 59.

Godchaux, imprimeur-éditeur, rue de la Douane, 10.

MM.

GOUIN, sénateur, rue de Lisbonne. 33.

GOUPIL, imprimeur-éditeur, rue Chaptal, 9.

GOUPIL DE PRÉFELN, rue des Mathurins, 30.

GOUVION SAINT-CYR (marquis DE), ancien député, rue d'Aguesseau, 16.

GREFFIER, conseiller à la Cour de Cassation, rue de Berlin, 35.

GREMAILLY, architecte, rue Saint-Honoré, 350.

GRESSIER, avocat à la Cour d'Appel, ancien ministre, boulevard Haussmann, 73.

GRÉVY, ancien président de la République, ancien bâtonnier, avenue d'Iéna, 2.

GRIOLET, maître des requêtes honoraire, administrateur de la Compagnie du chemin de fer du Nord, rue Mosnier, 2.

GUEX, avenue de Messine, 2.

GUIPON, avocat à la Cour d'Appel, rue Cambacérès, 6.

HAUSSMANN, juge au Tribunal de la Seine, rue du Rocher, 18.

HAUSSONVILLE (le comte D'), ancien député, ancien membre du Conseil supérieur des Prisons, rue Saint Dominique, 41.

HÉBERT, (Émile), membre du Conseil général de l'Eure, place de la Concorde, 6.

HERBELOT (D'), ancien avocat général à la Cour de Paris, rue de Tournon, 4.

HERBETTE, directeur de l'Administration pénitentiaire, rue Fortuny, 17.

HERZOG (E.), attaché au ministère des Affaires étrangères, avenue du Trocadéro, 15.

HEURTEAU, ancien chef du premier bureau de la direction des affaires criminelles au ministère de la Justice, rue de Seine, 34.

HUA, conseiller à la Cour d'Appel, rue des Saints-Pères, 81.

HUARD, avocat à la Cour d'Appel, rue de la Victoire, 76.

ISIDOR, grand rabbin de France, place des Vosges, 14.

JARD PANVILLER (le baron), président honoraire à la Cour des Comptes, rue de l'Université, 104.

JORET-DESCLOSIÈRES, avocat à la Cour d'Appel, rue Garancière, 6.

JOSSE, négociant armateur, avenue Hoche, 8.

JOSSEAU (Paul), avocat à la Cour d'Appel, rue de Suresnes, 7.

KLATTENOFF (Auguste), rue de Braque, 8.

MM.

Lacaze, sénateur, ancien membre du Conseil supérieur des Prisons, rue de Grenelle, 107.

Lacointa, ancien avocat général à la Cour de Cassation, avocat à la Cour d'Appel, ancien membre du Conseil supérieur des Prisons, rue de Miromesnil, 8.

Lalain-Chomel (de), juge suppléant au Tribunal de la Seine, rue de l'Université, 5.

Lallemand, avocat à la Cour d'Appel, rue des Beaux-Arts, 5.

Lalou, ancien président du Conseil des inspecteurs généraux des Prisons, ancien membre du Conseil supérieur des Prisons, rue de Miromesnil, 95.

Lamé Fleury, conseiller d'État, rue de Verneuil, 62.

Laporte, juge suppléant au Tribunal de la Seine, rue Saint-Simon, 2.

Larombière, membre de l'Institut, président de chambre à la Cour de Cassation, rue d'Assas, 16.

Le Courbe, avocat à la Cour d'Appel, place du Marché-Saint-Honoré, 26

Lefébure, ancien député, ancien sous-secrétaire d'État, ancien membre du Conseil supérieur des Prisons, avenue Marceau, 36.

Lefort, avocat à la Cour de Cassation, rue Blanche, 54.

Lejoindre, avocat à la Cour d'Appel, rue Molière, 5.

Le Pileur (le D[r]), médécin de la prison de Saint-Lazare, rue de l'Arcade, 15.

Leredu, avocat à la Cour d'Appel, rue d'Hauteville, 66.

Lesieur, avocat à la Cour d'appel, boulevard Magenta, 114.

Lestapie (de), sénateur, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 29.

Levêque de Vilmorin (H.), négociant, quai de la Mégisserie, 4.

Liège d'Iray, ancien avocat général près la Cour d'Appel de Toulouse, rue du Vieux-Colombier, 20.

Limperani, conseiller à la Cour d'Appel, place de la Croix-Rouge, 2.

Loew, président de chambre à la Cour de Cassation, boulevard Saint-Germain, 262.

Lucas (Charles), membre de l'Institut et du Conseil supérieur des Prisons, rue de Grenelle-Saint-Germain, 109.

Lyon-Caen, professeur à la Faculté de droit, rue Soufflot, 13.

Malassis de la Cussonnière, ancien magistrat, avenue du Trocadéro, 46

Mallet, banquier, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 37.

Manchon, rue du Rocher, 56

Marbeau, ancien conseiller d'État, rue de Londres, 27.

Marcère (de), sénateur, ancien ministre, rue Montaigne, 23.

MM.

Marion, négociant à Paris, cité Bergère, 14.

Marjolin (le Dr), chirurgien honoraire des Hôpitaux, rue Chaptal, 16.

Marsac, (Henri de), rue des Saints-Pères, 13.

Martel, ancien président du Sénat, boulevard Haussmann, 180.

Martin (Albert), avocat à la Cour d'Appel, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 23

Martin (Abel-Tommy), avocat à la Cour d'Appel, rue Bastiat, 3.

Martin (Jules), quai de Béthune, 32.

Martin du Gard (Paul), avoué près le Tribunal de la Seine, rue Sainte-Anne, 69.

Martin-Feuillée, député, ancien ministre de la Justice, boulevard Malesherbes, 154.

Martini, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats, boulevard Haussmann, 171.

Mayniel, maître des requêtes au Conseil d'État, rue des Écuries- d'Artois, 29.

Mazeau, sénateur, ancien président du Conseil de l'Ordre des avocats à la Cour de Cassation, cité Vaneau, 10.

Mérode (de), ancien sénateur, rue Saint-Guillaume, 14.

Michaux, sénateur, ancien directeur des Colonies au ministère de la Marine, ancien membre du Conseil supérieur des Prisons, cité des Fleurs, 15.

Michel (Léon), professeur agrégé à la Faculté de droit de Douai, rue Bonaparte, 31, à Paris.

Montalivet (Georges de), rue Roquépine, 14.

Montt (Pedro), député au Parlement du Chili, avocat, et le ministère des travaux publics du Chili, chez M. Pédone Lauriel, libraire, rue Soufflot, 13.

Morel d'Arleux, notaire, rue de Rivoli, 28.

Motet (le Dr), médecin de la Maison d'éducation correctionnelle, rue de Charonne, 161.

Muller, propriétaire, avenue Kléber, 11.

James-Nattan, avocat à la Cour de Paris rue Grétry, 5.

Normand, vice-président de la Société centrale des architectes, inspecteur général des Bâtiments pénitentiaires, rue des Martyrs, 51.

Normandie (de), sénateur, ancien gouverneur de la Banque de France, boulevard Haussmann, 89.

Nottin, ancien avoué près le Tribunal de la Seine, quai des Célestins, 4

Onfroy de Bréville, Conseiller à la Cour d'Appel, boulevard-Saint-Germain, 195.

MM.

PAGÈS, ancien substitut du procureur général près la Cour d'Appel rue de Bellechasse, 31.

PAGÈS, chef de bureau au ministère des Finances, rue Jacob, 23.

PAISANT (Alfred), juge au Tribunal civil de la Seine, rue de Saint-Pétersbourg, 13.

PARMENTIER (Charles), ancien magistrat, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 164.

PASSEZ (Ernest), avocat à la Cour de Cassation, rue Saint-Guillaume, 19

PAYELLE, chef de bureau au ministère de l'Intérieur (service des arrêtés), rue Cambacérès.

PÉNICAUD, manufacturier, rue Taitbout, 27.

PETIT, conseiller à la Cour de Cassation, ancien membre du Conseil supérieur des Prisons, Faubourg-Saint-Honoré, 241.

PETITON, avocat général à la Cour de Cassation, rue du Bac, 92.

PICOT, membre de l'Institut, ancien directeur des Affaires criminelles et des Grâces, rue Pigalle, 54.

PIJON (Édouard), ancien avoué au Tribunal de la Seine, rue de Milan, 15

PORTERIE (G.), rue Boissy-d'Anglas, 6.

POTIER, substitut du procureur général près la Cour de Paris, rue de la Bienfaisance, 33.

POUGNET, ancien avocat à la Cour de Cassation, rue Saint-Benoît, 5.

PRADINES, président de chambre à la Cour d'Appel, rue Tronchet, 8.

PROUST, avocat à la Cour d'Appel, ancien substitut du procureur de la République, rue de Clichy, 58.

PUERARI, banquier, boulevard Haussmann, 69.

REITLINGER, avocat à la Cour d'Appel, rue Scribe, 7.

RÉMUSAT (Paul DE), sénateur, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 118.

RENAULT (Léon), sénateur, ancien préfet de police, membre du Conseil supérieur des Prisons, rue Murillo, 8.

REVEL-LAFONTAINE, secrétaire général de la Société générale de Patronage des libérés adultes, rue de l'Université, 176.

REVENAZ, membre du Conseil général du Cher, rue de Montalivet, 5.

REYNAUD, docteur en droit, chef de bureau au ministère de l'Intérieur, secrétaire adjoint du Conseil supérieur des Prisons, rue de Miromesnil, 66.

RIBOT (Alexandre), député, avocat à la Cour d'Appel, ancien secrétaire général du ministère de la Justice, rue Jouffroy, 65.

RICHARD (S. G. Mgr), archevêque de Paris, à l'Archevêché, rue de Grenelle.

MM.

Ridel (G.), ancien greffier en chef de la Cour de Cassation, boulevard Haussmann, 58.

Rivière (Albert), ancien magistrat, rue d'Amsterdam, 52.

Robert (Charles), ancien conseiller d'État, rue de la Banque, 15.

Robert (le général), sénateur, rue de Sèvres, 85.

Robin (le pasteur), rue Clavel, 24.

Rochette (de la), conseiller à la Cour de Paris, rue de Rennes, 64.

Roger (le Dr), membre de l'Académie de médecine, boulevard de la Madeleine, 15.

Rousse, membre de l'Académie française, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour d'Appel, boulevard Haussmann, 17.

Roussel (le Dr Théophile), sénateur, membre de l'Académie de médecine, rue Neuve-des-Mathurins, 64.

Rouville (de), maître des requêtes au Conseil d'État, rue de Monceau, 64.

Royer (de), avocat à la Cour d'Appel, boulevard Haussmann, 82,

Sabatier, avocat à la Cour de Cassation, rue Saint-Simon, 2.

Saint-Marc-Girardin, chef du cabinet du président du Sénat, rue Bonaparte, 5.

Saint-Paul (Victor de), rue d'Aumale, 22.

Saint-Pierre (le comte de), sénateur, boulevard Haussmann, 116.

Sautter, ingénieur civil, avenue d'Alma, 12.

Schœlcher, sénateur, vice-président du Conseil supérieur des Prisons, rue de la Victoire, 64.

Seynes (le Dr Jules de), rue de Chalaneilles, 15.

Simon (Jules), sénateur, membre de l'Académie française, ancien président du Conseil des ministres, place de la Madeleine, 10.

Tanon, conseiller à la Cour de Cassation, ancien membre du Conseil supérieur des Prisons, rue Denfert-Rochereau, 23.

Thomas (Fernand), boulevard Malesherbes, 52.

Thureau, juge au Tribunal de la Seine, rue Garancière, 11.

Tollu, notaire, rue Saint-Lazare, 70.

Tournouer (Henry), élève de l'École des Chartes, rue des Saints-Pères, 11.

Tribert (Germain), ancien membre du Conseil général de la Vienne, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 83.

MM,

VANIER, vice-président du Tribunal, avenue de l'Opéra, 3.

VARIN, avocat à la Cour d'Appel, rue de la Pépinière, 23.

VAUTIER (Max), rue de Lisbonne, 23.

VERNES (le pasteur), président du Consistoire de l'Église réformée, ancien membre du Conseil supérieur des Prisons, rue des Batignolles, 7.

VIAL, ancien magistrat, rue de Lille, 11.

VINCENS, sous-chef à la Direction de l'Administration pénitentiaire, ministère de l'Intérieur, rue Cambacérès.

VOISIN (Félix), conseiller à la Cour de Cassation, membre du Conseil supérieur des Prisons, ancien député, rue de Milan, 11 (bis).

VOISIN-LAVERNIÈRE (DE), sénateur, rue de Castellane, 9.

WADDINGTON (Charles), professeur à la Faculté des Lettres, rue de La Tour-d'Auvergne, 50.

WEYLAND, architecte, rue Lavoisier, 22.

WITT (Cornelis DE), ancien député, ancien sous-secrétaire d'État, boulevard Haussmann, 83.

WORMS (Fernand), avocat à la Cour d'Appel, rue Royale, 14.

YVERNÈS, chef de division au ministère de la Justice, rue Cambon.

ZADOC (Kahn), grand rabbin de Paris, rue Saint-Georges, 17.

DÉPARTEMENTS

Aisne.

LEROY, ancien conseiller à la Cour de Douai, à Saint-Quentin.

Ardennes.

BÉTHUNE (comte DE), ancien député, à Mézières.

MM.

Bouches-du-Rhône.

L'Œuvre de la Prison d'Aix (M. Tuzet, ordonnateur), à Aix.
Brun, directeur de la 43e circonscription pénitentiaire, à Marseille.
Leroy, rue Sainte, 6, à Marseille.
Remondet-Aubin, libraire, cours Mirabeau, 53, à Aix.

Calvados.

Duchesne-Fournet (Paul), ancien député, membre du Conseil général du Calvados, manufacturier, à Lisieux.

Charente-Inférieure.

Pritzbuer (l'amiral), préfet maritime, à Rochefort.

Côte-d'Or.

Donat (l'abbé), directeur de Cîteaux, supérieur général de l'Œuvre de Saint-Joseph, à Cîteaux, près Nuits.

Côtes-du-Nord.

Rouvin (Amédée), procureur de la République, à Dinan.

Doubs.

Chipon (Maurice), substitut au Tribunal civil de Besançon, rue du Chateur, 25.
Leloir, procureur de la République, à Pontarlier.

Finistère.

Hardoüin, conseiller honoraire, avocat près le Tribunal, rue de l'Hospice, 23, à Quimper.

Gard.

Société de Patronage des libérés et des mineurs abandonnés ou coupables du Gard et de la Lozère, rue Séguier, 7, à Nîmes.
Silhol (Alfred), avenue Truchère, 16, à Nîmes.

MM.

Garonne (Haute-).

Auzies, conseiller à la Cour d'Appel, vice-président de la Commission administrative des Prisons, rue Pharaon, 15, à Toulouse.

Moulinier, docteur en droit, à Toulouse.

Vidal (Georges), agrégé à la Faculté de droit, rue Saint-Georges, 2, à Toulouse.

Gironde.

Habasque, conseiller à la Cour d'Appel, rue Émile-Fourcand, à Bordeaux.

Labroquère (Armand), avocat général à la Cour d'Appel, cours d'Alsace-et-Lorraine, 91, à Bordeaux.

Rodel, avocat à la Cour d'Appel, secrétaire-adjoint de la Société des Prisonniers libérés, rue Vital-Carle, 32, à Bordeaux.

Thénand (le P^r^), directeur de la Colonie agricole de Sainte-Foy.

Hérault.

Delpech, conseiller à la Cour d'Appel, rue Delpech, 2, à Montpellier.

Gervais, (Aristide), rue du Collège, à Montpellier.

Marès (Léon), au domaine de la Paille, à Montpellier.

Ille-et-Vilaine.

Le Carpentier, substitut du procureur de la République, à Rennes.

Indre-et-Loire.

Blanchard, ancien directeur de la Colonie agricole de Mettray, à Mettray.

Du Cayla, ancien directeur de la Colonie agricole de Mettray, rue du Général Jamerot, 25, à Tours.

Isère.

Bibliothèque universitaire, à Grenoble.

Jay (Raoul), professeur à la Faculté de droit de Grenoble, rue Villars, 9.

Julhiet, officier de marine en retraite, à la Côte-Saint-André.

Rocher, à la Côte-Saint-André.

MM.

Loir-et-Cher.

Lecour, chef de division en retraite, ancien membre du Conseil supérieur des Prisons, rue Chambourdin, 24, à Blois.

Loire-Inférieure.

Guibourg, sénateur, ancien président du Tribunal civil de Nantes, rue de l'Héronnière, à Nantes.

Loiret.

Couillé (Mgr), évêque d'Orléans.

Maine-et-Loire.

Max Richard, ancien député, à Angers.

Marne.

Guimard, juge au Tribunal civil, à Vitry-le-François.

Marne (Haute-).

Imgarde de Leffemberg, ancien procureur général près la Cour de Paris, à Montierender.
Sommelet (Cyprien), directeur de la Colonie industrielle de Bologne, à la Fonderie, près Bologne.

Mayenne.

Vilfeu, ancien député, rue du Bel Air, 16, à Laval.

Meurthe-et-Moselle.

Société de Patronage, des libérés, à Nancy.
Norbert, imprimeur, à Nancy.

Nord.

Bibliothèque des Facultés catholiques, boulevard Vauban, 56, à Lille.
M. le Bibliothécaire de la Bibliothèque universitaire de Douai.
Commission de surveillance de la Maison d'arrêt de Douai.

MM.

Daniel de Folleville, avocat à la Cour d'Appel, doyen de la Faculté de Droit de Douai, cours de l'hôtel de Ville, 2.

Waternau, vice-président honoraire de la Commission de surveillance des Prisons, à Douai.

Oise.

Le Conseil général du département.

Pyrénées (Basses-).

Gaillard (le général), villa Bogdane, à Pau.

Noguès, (Cyrille), architecte, rue du lycée, 18, à Pau.

Pyrénées-Orientales.

La Commission de surveillance des Prisons civiles de Perpignan, rue de l'Ancienne Comédie, 1, à Perpignan.

Rhône.

Baboin (Henri), ancien député, quai d'Occident, à Lyon.

Chabrière-Arlès, trésorier général du Rhône, président du Bureau de bienfaisance, administrateur des Hôpitaux, rue Tholozan, à Lyon.

Chenest, avocat général près la Cour d'Appel de Lyon.

Desgeorges (Alphonse), membre de la Chambre de commerce de Lyon, trésorier de l'œuvre de Saint-Léonard, à Lyon.

Garraud, professeur de droit criminel à la Faculté de droit de Lyon, membre de la Commission de surveillance des Prisons de Lyon, rue Childebert, 1 à Lyon.

Loyson, président honoraire à la Cour d'Appel, ancien membre du Conseil supérieur des Prisons, rue Vaubecour, à Lyon.

Martial de Prandières, président du Conseil de l'Œuvre de Saint-Léonard, rue Martin, 2, à Lyon.

Méandre, propriétaire, rue Pérat, 2, à Lyon.

Proal, conseiller à la Cour d'Appel.

Villion, (l'abbé), directeur de l'Œuvre de Saint-Léonard, à Couzon.

Savoie.

M'Roé, premier président de la Cour d'Appel de Chambéry.

MM.

Savoie (Haute-)

Mercier, premier président honoraire de la Cour de cassation, à Saint-Içeoire-en-Francigny.

Seine.

Paulian, secrétaire rédacteur de la Chambre des députés, secrétaire adjoint du Conseil supérieur des Prisons, rue Labordère, 8, à Neuilly-sur-Seine.

Turquet, député, ancien sous-secrétaire d'État au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, rue de la Révolte, 11, à Neuilly-sur-Seine.

Seine-Inférieure.

Le Conseil général du département.

Lesouef (le Dr), à Rouen.

Merry Delabost (le Dr), médecin en chef des Prisons, rue Ganterie, 76, à Rouen.

Seine-et-Marne.

Gaultry, notaire, Grande-Rue, à Fontainebleau.

Morel, publiciste, ancien membre de la Commission de surveillance des Prisons, place d'Armes, à Fontainebleau.

Seine-et-Oise.

Société de Patronage, avenue de Saint-Cloud, 41, à Versailles.

Gonse, directeur au Ministère de la Justice, rue de la Pompe, 2, à Versailles.

Rayroux (le pasteur), ancien aumônier de la maison centrale de Poissy, rue de Lorraine, 48, à Saint-Germain-en-Laye.

de Sémalé, rue de l'Ermitage, 3, à Versailles.

Somme.

Tattegrain, Conseiller à la Cour d'Amiens.

Vaucluse.

Rey (le pasteur), à Avignon.

MM.

Vienne.

Bonnet, ancien président de chambre à la Cour d'Appel de Poitiers, à Ayron.

Vosges.

Claude (des Vosges), sénateur, membre du Conseil général, à Saulxures-sur-Moselotte.

Yonne.

Couturier, juge d'instruction, à Joigny.
Jacquemin, ancien magistrat, à Joigny.

Algérie.

Bourrouilloux, conseiller à la Cour d'Appel d'Alger.

Inde.

Guyon, membre du Conseil général des établissements français dans l'Inde, à Chandernagor.

ÉTRANGER (1)

Allemagne.

C. Société des Prisons des provinces du Rhin et de Westphalie, à Dusseldorf.
C. Bader (l'abbé Maximilien), aumônier catholique de la Maison centrale, à Bruchsal (grand-duché de Bade).
T. Baer (le Dr A.), médecin en chef de la prison de Ploetzensee, Thurmstrasse, 8 Berlin, N. W.
C. Blenck, directeur du bureau royal de la Statistique, Linden strasse

(1) Les membres titulaires sont désignés par la lettre *T* placée à côté de leur nom ; les Membres correspondants, par la lettre *C*.

MM.

28 part., à Berlin.

C. Ekert, conseiller intime et directeur de la Prison provinciale de Fribourg, Bade.

C. Engel (le Dr Dolfus), directeur du bureau royal de la Statistique en Prusse, à Berlin.

T. Fohring (le Dr), président du Tribunal correctionnel et de la Société pénitentiaire du Nord-Ouest de l'Allemagne, rue du Haller, 53, à Hambourg.

T. Herzog (Antoine), à Logelbach, Alsace.

T. Humpert, secrétaire bibliothèque du ministère de la Justice, du Culte et de l'Instruction publique, grand-duché de Bade, Karlsruhe.

C. Illing (le conseiller intime supérieur), chef de l'Administration pénitentiaire du royaume de Prusse, Nettelbeck-Strasse, 261, à Berlin.

T. Listz (le Dr), professeur de droit, à Marburg, Hesse.

C. Mayr (von), ancien sous-secrétaire d'État, Georgen-Strasse, 16, à Munich.

T. Ott (Henri), avocat, place Saint-Pierre-le-Jeune, à Strasbourg

C. Starke. conseiller intime supérieur et rapporteur au ministère de la Justice, à Berlin.

Autriche-Hongrie.

C. Csemegi (Charles), président du Sénat et de la Cour suprême du royaume de Hongrie, à Pesth.

C. Krall (le chevalier de), conseiller au ministère de la Justice, à Vienne.

C. Papafava (Dr), à Zara, Dalmatie.

T. Tauffer, directeur de la Prison centrale, pour la Bosnie et l'Herzégovine, à Zenica (Bosnie).

Bavière.

C. Von Holtzendorf (le baron), professeur à l'Université de Munich.

Belgique.

C. Berden, ancien secrétaire général du ministère de la Justice, à Bruxelles.

T. Boens, docteur en médecine, médecin de la Maison cellulaire, à Charleroi.

MM.

C. Gautier de Rasse, administrateur des Prisons et de la Sûreté publique, à Bruxelles.

C. Kervyn de Lettenhove (baron de), ancien ministre de l'Intérieur, correspondant de l'Institut de France, membre de la Chambre des représentants et de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.

T. Prins (Adolphe), inspecteur général des Prisons, avenue Louise, 69, rue Souveraine, 7, à Bruxelles.

C. Schmourlo, rue de Berlin, 11, à Bruxelles.

T. Stevens, directeur de la prison cellulaire de Saint-Gilles, à Bruxelles.

C. Thonissen, ministre de la Justice, professeur de droit à l'Université de Louvain, membre de la Chambre des représentants et de l'Académie royale de Belgique, correspondant de l'Institut de France, à Louvain.

Brésil.

T. de Padua Fleury, ancien directeur général de la Justice, rue de Rosario, 66, à Rio-de-Janeiro.

T. José Pereira Rego Filho (Dr), secrétaire général de l'Académie impériale de médecine, Lavradio, 116, à Rio-de-Janeiro.

T. Souza Bandeira Filho (de), directeur au ministère de la Justice, professeur à l'école Normale de Rio-de-Janeiro, place du Duc-de-Caceias, 12, à Rio-de-Janeiro.

Canada.

T. Jetté, conseiller à la Cour supérieure, à Montréal.

Chili.

T. Ministère de l'Industrie et des Travaux Publics, (voir Paris).

T. Pedro Montt, député, ministre des Travaux Publics, (voir Paris).

Danemarck.

T. Société des Prisons de Copenhague (M. P. Petersen, secrétaire de la), 1, rue Christiansharris Forr, à Copenhague.

C. Bruun (Fred.), ancien directeur de l'Administration pénitentiaire, à Copenhague.

C. Hindenburg (Théodore), conseiller à la Cour d'Appel, gl. Kongevej, 90, Copenhague.

MM.

C. Stuckenberg (Fr.). inspecteur d'hôpital, directeur de la *Revue pénitentiaire du Nord,* Vestre Hospital, Copenhague.

Espagne.

C. Association générale pour la Réforme pénitentiaire en Espagne, à Barcelone.

T. Armengol y Cornet (Pierre), docteur en droit, membre de la Junte municipale, rondo de San-Pedro, 148, 2ᵉ, à Barcelone.

C. Arenal (Mme Concepcion), à Gijon.

T. Camin (Alvaro), avocat, rue de Banos-Nuevos, 7, à Barcelone.

C. Casares y Casares, directeur *de Las Prisiones,* palais du Sénat, à Madrid.

C. Durand y Bas (Manuel), député, avocat, rue Gobernador, 1, à Barcelone.

T. Flaquer (José), professeur de droit, rue Carmen, 64, à Barcelone.

C. Fossas y Pi (Modesto), architecte, à Barcelone.

C. Guerola (Antonio), calle Mayor, 119, principa izquierda, à Madrid.

T. Lastres (Francisco), député aux Cortès, avocat, professeur de droit, calle del Clavel, 8, à Madrid.

C. Marton y Gavin (Joachim), député aux Cortès, à Saragosse.

T. Pla y Brososa, avocat, rue Ronda-San-Pedro, 182, à Barcelone.

T. Romero y Giron (Vincente), directeur de la *Revista de los Tribunales,* calle San-Juan, 58, à Madrid.

T. Santa-Cruz (Francisco de), ancien directeur de l'Administration pénitentiaire, à Madrid.

C. Silvela (Luis), professeur de droit pénal à l'Université de Madrid, à Madrid.

T. Torres Campos (Manuel), professeur de droit international public et privé à Grenade, hôtel Alameda.

États-Unis d'Amérique.

C. Philadelphia Society for alleviating miseries of public prisons, Athenœum building, 3, Philadelphie. (James J. Barclay, secrétaire.)

C. Rev. G.-H. Atkinson, D.D., à Portland, Orégon.

C. Hon. Albert Clark, à Saint-Albans, Vermont.

C. Rev. J. Berrien Lindsley, D. D., à Nashville, Tennesse,

MM.

C. Z.-R. Brochway, superintendent of the Reformatory prison Elmira N. Y.

C. J.-R. Buchanan, M. D., à Louisville, Kentucky,

C. Rev. A.-G. Byers, secrétaire directeur du Bureau de l'Assistance publique, à Columbus, Ohio.

C. C.-F. Coffin, Esq., Lasalle street, 201, Chicago, Illinois.

C. Hon. J.-W. Dwight, L. L. D.. président de la Société des Prisons, à Utica, New-York.

C. Général John Eaton, Commission of Education, Washington, D. C.

C. Rev. William-G. Eliot, président de l'Université Washington, à Saint-Louis, Missouri.

C. G.-S. Griffith, Esq., président de la Société des Prisons, à Baltimore, Mariland.

C. Eugène Grissom, M. D., surintendant de l'Asile des aliénés, à Raleigh, North-Carolina.

C. Hon. William-G. Hammond, L. L. D.. président de l'École de droit, à Iowa-City, Iowa,

C. Hon. Samuel-D. Hastings, secrétaire du bureau de l'Assistance publique, à Madison, Wisconsin.

T. Letchwort (W. P.), président du Bureau de l'Assistance publique, Office of the State Board, Albany, New-York.

C. Rev. J.-K. Mason, D. D., Virginia.

C. Prentis Loring, à Portland, Maine,

C. Colonel William P. Munford, Esq., boulevard Franklin, 314, à Richmond, Virginie.

C. C.-D. Randall, secretary and treasurer of the Michigan state public school, à Coldwater, Michigan.

C. W. M. F. Round, secrétaire de l'Association des Prisons, Bible house, 65, New-York, city.

C. F.-B. Sanborn, Esq., secrétaire de l'Association pour la Science sociale, à Boston, Massachusetts.

C. Hon. Horatio Seymour, président de la Société nationale des Prisons, à Utica, New-York.

C. Hon. Benjamin Starke, à New-London, Connecticut.

C. Hon. Richard Vaux, président du Bureau des inspecteurs, du pénitencier de l'Est, à Philadelphie, Pensylvanie.

C. Hon. C.-I. Walker, président du Bureau de l'Assistance publique, à Détroit, Michigan.

C. Wilkin (Robert S.), surintendant de l'École industrielle de King's County, Montague street, 204, Brooklyn, New-York.

MM.

C. Rev. Fred. S. Wines, L. L. D., secrétaire du Bureau de l'Assistance publique, à Springfield, Illinois.

C. Rev. Augustus Woodbury, président du Bureau des inspecteurs des Prisons de l'État, à Providence, Rhode-Island.

C. Rev. James Woodworth, secrétaire de la Société des Prisons, 1713, Stevenson street, à San-Francisco, Californie.

Finlande.

C. Grotenfeld, directeur général des Prisons, rue de Nicolas, à Helsingfors.

Grande-Bretagne et Irlande.

C. Société Howard, Bishop's gate Without, 5, London, E. C.

T. Grandville-Baker, Hardwicke court, Gloucester.

T. Brandt, Warwick Road, 2, South Kensington, London.

C. Bridges (le Dr J.-H.), inspecteur des Prisons de comté en Angleterre, Home Office, Witehall, à Londres.

T. Brune Graves Sawle (sir Charles), Bart., à Penrice, Saint-Austell.

T. Cave (L.-S.), secrétaire honoraire de la Société de Patronage métropolitaine, 13, Lowndes square, London, S. W.

C. Du Cane (sir Edmond), K. C. B., président des directeurs des Prisons de convicts, en Angleterre, et l'un des commissaires des Prisons de comté, Home Office, London.

C. Christian (le vice-amiral), chief constable's Office, Cheltenham.

T. Christiansen (Mlle), institutrice, Warwick Road, 2, South Kensington, London.

C. W. Crofton, (sir T.), Bart, président des commissaires des Prisons en Irlande, à Dublin.

T. Griffith's, inspecteur des prisons du Royaume-Uni, Belgrave road square, London, S.W.

C. Hubbard (W.-E.) jun., Esq., secrétaire honoraire de la Reformatory and Refuge Union, membre de son Conseil, 4 Saint-Helen's place, Bishop's- Gate street, London, E. C.

T. Layton Lowndes, Esq., Marine-Parade, 27, Dover

C. Maddison, secrétaire de la Reformatory and Refuge Union, Charing Cross, 32 et 33, London, S.W.

C. Murray-Browne, Egerton House, Chester.

T. Rev. Paget Wilkinson (E.), Ruyton, 11 Towns, Salop.

MM.

C. Tallack, secrétaire de la Société Howard, 5, Bishop's-Gate Without, London, E.C.

T. Verney (le capitaine E.-H.), de la Marine royale, président de la Cour de Justice de l'île d'Anglesea, à Rianva Bangor, North Wales.

T. Woodward (Robert) junior, Esq., Areley Cottage, Bewdley.

T. Watkins (W.-C.), Saint-Catherine terrace, à Liverpool.

Grèce.

C. La Société des Prisons d'Athènes, Palais de la Chambre des députés.

C. Oikonomos, avocat, rue Stadion, 41, à Athènes.

T. Skousès (Alexandre), ancien député, à Athènes.

T. Spilioupoulos (de Corinthe), à Athènes.

Hollande.

T. La Commission des Prisons, à Leeuwarden.

T. Bouvin (Ph.-A.), membre du Tribunal d'arrondissement et secrétaire de la Commission des Prisons, à Rotterdam.

C. Delprat, président de la Commission de surveillance des Prisons, à Rotterdam.

T. Van Heukelom, vice-président du Tribunal d'arrondissement et membre de la Commission des Prisons, à Rotterdam.

T. Tekeyma, libraire, à Amsterdam.

Italie.

C. Alimena (Bernardino), à Cosenza.

C. Beltrani-Scalia, Conseiller d'État, ancien directeur général de l'Administration pénitentiaire, via Merulana, 47, à Rome.

C. Benelli, sous-directeur de la Maison correctionnelle, à Reggio-Emilia.

G. Brusa, professeur de droit criminel à l'Université de Turin, via Cernaia, 25, à Turin.

C. Canonico (le commandeur Tancrède), conseiller à la Cour de Cassation de Rome, professeur honoraire de droit pénal à l'Université de Turin, via Ferruccio, 7, Esquilino, à Rome.

C. Lattes, inspecteur du ministère du Commerce et de l'Industrie, via Nazionale, 114, à Rome.

C. Lucchini, professeur à l'Université de Sienne, directeur de la *Revue pénale*, à Verona, per Illasi.

MM.

C. Pessina, ancien ministre de l'Agriculture, sénateur, professeur de droit criminel à l'Université de Naples, à Naples.

T. Pessina (Joseph), via Museo, 66, à Naples.

C. Ravaschieri Fieschi (duchesse de), palazzo Filangieri, à Naples.

C. Stromboli (Bernardino), bibliothécaire à l'Université, Sienne.

C. Vazio, Directeur général des Prisons d'Italie, à Rome. Via del Paradiso, 23.

Japon.

T. Onoda, directeur des Prisons, à Tokio.

Mexique.

T. Fortuno (Leonardo), représentant du ministère public, à Mexico.

Norwège.

C. Birch Reichenwald, chef de l'Administration des Prisons de Norwège, chef de section au ministère de la Justice, à Christiania.

Portugal.

C. Midosi, avocat, professeur de droit, traversa do Arco à Jesus, 11, à Lisbonne.

Roumanie.

C. Petroni (Grégoire), avocat, ancien conseiller à la Cour d'Appel, impasse Eldorado, à Bucharest.

Russie.

T. Administration générale des Prisons, place du Théâtre-Alexandre, à Saint-Pétersbourg.

T. Faculté de droit de Jaroslaw.

C. Université de Saint-Wladimir, à Kew.

C. Drill (le Dr), membre de la Société juridique, à la rédaction du *Jouridithesky Viestnik,* à Moscou.

T. Foinitzky, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg, avocat général à la Cour de Cassation, à Saint-Pétersbourg.

T. Galkine Wrasky (S. Exc. M.), chef de l'Administration générale des Prisons, place du Théâtre-Alexandre, à Saint-Pétersbourg.

MM.

T. Godlewsky (Étienne de), avocat, membre du Conseil d'administration des Colonies agricoles de Pologne, rue Zielma, 20, à Varsovie.

T. Grot (S. Exc. M.), conseiller privé, membre du Conseil de l'empire, secrétaire d'État, Grande-Rue des Écuries, 1, à Saint-Pétersbourg.

T. Kapoustine (de), curateur de l'arrondissement de Dorpat, à Dorpat.

T. Kokovzeff (Woldemar), adjoint du chef de l'Administration centrale des Prisons, rue Fontanka, 35, à Saint-Pétersbourg.

T. Moldenhawer (Alexandre de), juge au Tribunal, rue des Maréchaux, 75, à Varsovie.

T. Mourawiew (Nicolas), procureur du Tribunal de Jaroslaw, aide du procureur de la Cour de Saint-Pétersbourg, à Jaroslaw.

T. Roukavichnikoff (Constantin), asile correctionnel Roukavichnikoff, à Moscou.

T. Salomon (Alexandre), secrétaire du Conseil des Prisons, Molaïa, Italianskaya, 37, à Saint-Pétersbourg.

C. Schmourlo, (*voir Belgique*).

T. Schoumaker (Archadius), employé à l'Administration pénitentiaire, place du Théâtre-Alexandre, Administration centrale des Prisons, à Saint-Pétersbourg.

T. Thalberg, à l'Université de Saint-Wladimir, à Kieff.

Serbie.

T. Ministère de la Justice, à Belgrade.

C. Jouyovich, secrétaire au ministère de l'Intérieur, à Belgrade.

Suède.

T. Grenander (B. Kr.), docteur en droit, ancien secrétaire de la Commission pour les projets de loi de la Diète, rue de l'Arsenal, 1 A, à Stockolm.

C. Lundin (Claes), publiciste, *S' Dagbled*, à Stockholm.

C. D'Olivecrona, membre de la Cour suprême du royaume de Suède, membre correspondant de l'Institut de France, à Stockholm.

Suisse.

C. Guillaume (le Dr), directeur du Pénitencier, à Neuchâtel.

T. Picot (Adrien), 16, rue des Granges, à Genève.

X

Liste des revues avec lesquelles la Société générale des Prisons fait l'échange de son bulletin.

FRANCE

Bulletin de la Société de législation comparée. Rue de Rennes, 44.
Bulletin de la Société de protection des apprentis. Rue de Rennes, 44.
La France judiciaire. Rue Soufflot, 13.
Nouvelle Revue de droit français et étranger, rue Soufflot, 22, librairie Larose.
Société d'émulation du Doubs, Palais Granvelle, à Besançon.
Le Polybiblion, boulevard Saint-Germain, 195.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — *Blatter für Gefangnisskunde,* à Bruchsal.
Bulletin de la Société pénitentiaire du Nord-Ouest, à Hambourg.
Zeitschrift für die gesammte Strafrechtwissenschaft, J. Guttentag (D. Collin), Wilhemstrasse, 100, Berlin W.
Gerichtsaal, à Stuttgard.
ANGLETERRE. — *Reformatory and Refuge Journal,* 32, Charing Cross, Londres.
DANEMARK. — *Nordisk Tidsskrift for Fængselsvæsen (Revue pénitentiaire du Nord),* à Copenhague.
ESPAGNE. — *Las Prisiones,* M. Francisco Cazarès y Cazarès, palais du Sénat, à Madrid.
Revista de los tribunales, San Bernardo, 50, Segundo isq, (Madrid).
HONGRIE. — *Magyar Igazzàgùgy,* 46, Sugàrùt, à Pesth.
ITALIE. — *Rivista di discipline carcerarie, à Rome,* via del Paradiso, 23.
Rivista penale, à Bologna, via Carlo-Alberto, 33.
Rivista sperimentale di medicina legale, Reggio Emilia.
Studi Senesi, à Sienne, Torino editore.
La Pratica penale, à Bologne.
RUSSIE. — *Bulletin de l'Université impériale de Saint-Vladimir,* à Kiew.

MELUN. — IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE.

MELUN. — IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE.



